



La Vie à Défendre

CFTC - CSFV

Fédération des Syndicats Commerce,
Services et Force de Vente

4S
Syndicat CFTC
des Salariés du Secteur
des Services d'Ile de France

Cher(es) Salarié(es)

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre famille syndicale, la CFTC. Votre cotisation annuelle vous permet de bénéficier gratuitement de plusieurs services dès la première année d'adhésion :

- La défense de vos droits au travail : La mise à votre disposition d'un avocat et la prise en charge des frais de justice dans un litige (licenciement abusif) qui vous oppose à votre employeur.
- L'assurance de votre quotidien : Une plateforme juridique est à votre écoute pour répondre à toute question d'ordre privé (logement, fiscalité, loisirs, famille...).
- Acquérir des connaissances : La CFTC vous propose des formations pour améliorer vos connaissances et approfondir votre parcours militant et professionnel (droit du travail, risque psychosociaux, communication...).
- Encourager l'engagement : La CFTC vous accompagne, vous donne les moyens nécessaires pour s'épanouir et promouvoir l'action syndicale sur votre lieu de travail lorsque vous acceptez de prendre des responsabilités syndicales.
- La protection de votre militantisme : La CFTC protège ses militants dans le cadre de leur activité syndicale. Une protection qui couvre les dommages corporels lors d'un accident et la responsabilité civile pour indemniser une éventuelle victime.
- Information : La «vie à défendre» et «Impulsion» sont des magazines qui sont mis à votre disposition respectivement mensuellement et trimestriellement pour votre complément d'informations politico-économico-sociales pour suivre l'actualité de votre syndicat et de la branche de votre métier.

Cette cotisation est réglée par chèques (à l'ordre suivant : CFTC 4S IDF), par prélèvement automatique, ou en espèces.

Suite à l'envoi du bulletin et du règlement de la cotisation, vous recevrez une carte d'adhésion attestant de votre affiliation à la CFTC, ainsi qu'un reçu fiscal pour l'année en cours, qui vous permettra de bénéficier **d'un crédit d'impôts de 66% de la valeur de votre cotisation** lors de la déclaration de vos impôts ; par exemple, même en n'étant pas imposable, en payant une cotisation annuelle de **108 €** en tant qu'employé, votre adhésion ne coûtera au final que **36,72 euros** puisque vous recevrez un **crédit d'impôt de 71,28 €** du Trésor Public. Si vous êtes imposables, vous serez déductibles de ce même montant.

	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Cadre	11	33	132
Agent de maîtrise	10	30	120
Employé	9	27	108
Temps partiel	5	15	60
Chômeur/Retraité	4	12	48

Le site internet de la CFTC (<http://www.cftc.fr/>) pourra également vous être utile, tant pour découvrir le monde du syndicalisme, que pour vous tenir au fait des évolutions de la vie en entreprise.

Pour les questions auxquelles vous ne trouveriez pas de réponse, nous restons bien évidemment à votre disposition.

Bien à vous,
Félicien Okoyo

4S IDF CFTC - 34, Quai de la Loire 75019 Paris

Tél : 01 46 07 04 32 - Fax : 01 40 05 91 10